PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Neuf-Brisach

3. b Règlement graphique

Plan d'ensemble – 1 / 2500°

ÉLABORATION
P.L.U. APPROUVÉ par Délibération du Conseil Municipal du 18 DÉCEMBRE 2012
Le Maire
Richard ALVAREZ

Décembre 2012

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Localisation	Réf. cadastrales Section(s)	Parcelle(s)	Bénéficiaire
8	Aire de stationnement	RD 468	6	181 p	Commune
9	Aire de stationnement	RD 1 bis	6	45 p	Commune
10	Aire de stationnement	RD 415	6	45 p	Commune
11	Aire de stationnement	Camping municipal Vauban	6	102 p	Commune
12	Accès à la zone UE	RD 415	6	140 p	Commune
13	Halte ferroviaire	1 rue de Strasbourg	6	131	Commune

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL

VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES
au titre de l'art.L123-1-5 (7°) du code de l'urbanisme

ESPACE BOISE

PLANTATIONS A REALISER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

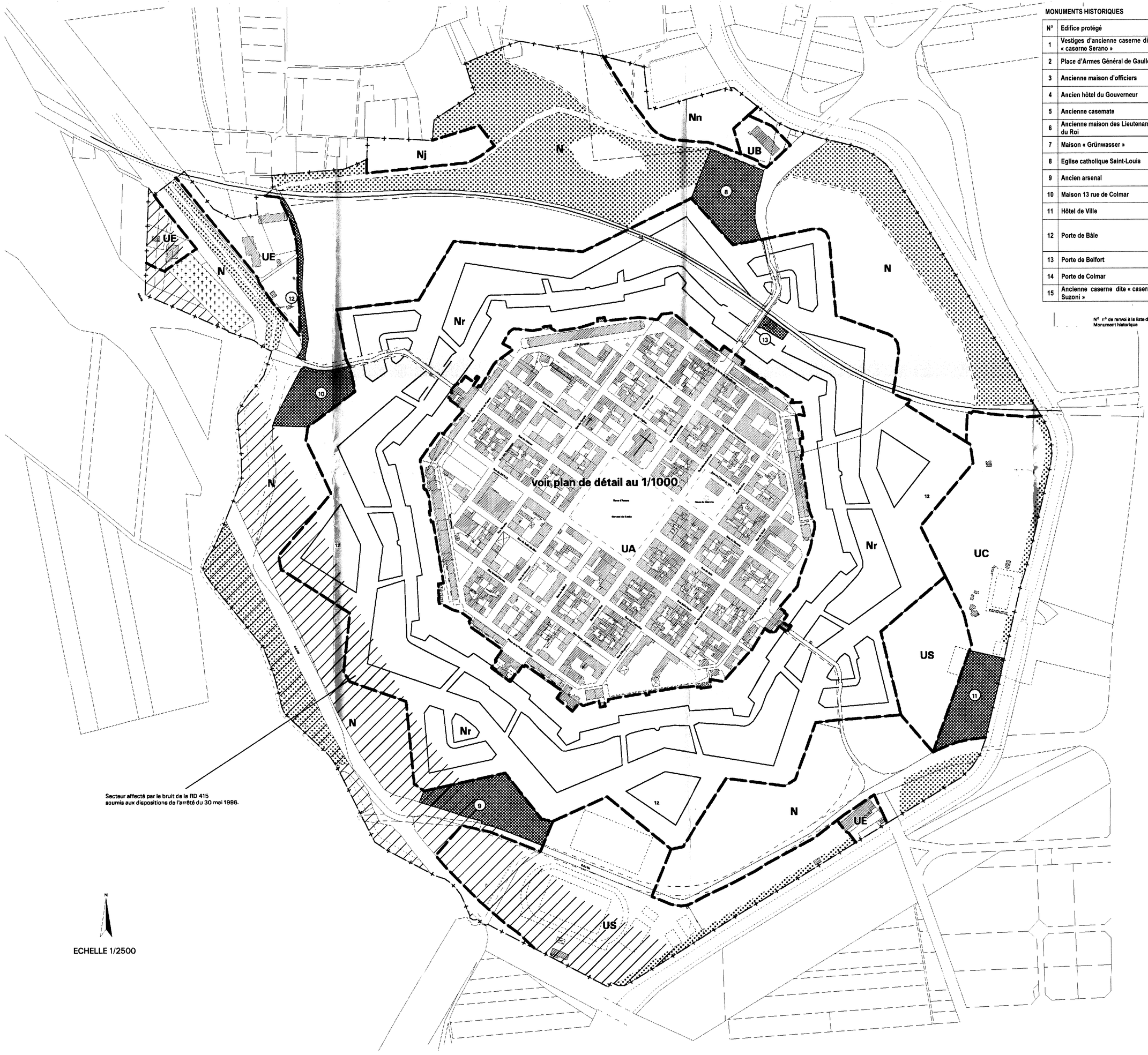

MONUMENTS HISTORIQUES

N°	Edifice protégé	Parties protégées	Type de protection	Date de protection
1	Vestiges d'ancienne caserne dite « caserne Serano »	Façades et toitures	ISMH	20 / 03 / 1989
2	Place d'Armes Général de Gaulle	Sol, arbres et les quatre puits	CLMH	18 / 05 / 1939
3	Ancienne maison d'officiers	Façades et toitures	ISMH	28 / 06 / 1932
4	Ancien hôtel du Gouverneur	Façades	ISMH	28 / 06 / 1932
5	Ancienne casemate		ISMH	10 / 06 / 1932
6	Ancienne maison des Lieutenants du Roi	Porte datée de 1710	ISMH	10 / 06 /1932
7	Maison « Grünwasser »	Façades sur rue et sur cour	ISMH	10 / 06 /1932
8	Eglise catholique Saint-Louis		CLMH	18 / 05 / 1939
9	Ancien arsenal	Façades sur rue et sur cour	ISMH	28 / 06 / 1932
10	Maison 13 rue de Colmar	Façades sur rue et sur cour	ISMH	10 / 06 /1932
11	Hôtel de Ville	Façades et toitures	ISMH	10 / 06 /1932
12	Porte de Bâle	Remparts et leur glacis, y compris la Porte de Bâle avec son corps de garde et la casemate	CLMH	01 / 10 /1962 et 07 / 11 /1962
13	Porte de Belfort		CLMH	25 / 04 /1963
14	Porte de Colmar		CLMH	25 / 04 /1963
15	Ancienne caserne dite « caserne Suzoni »	Façades et toitures	ISMH	20 / 03 / 1989

N°: n° de renvoi à la liste des monuments historiques
Monument historique

PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Neuf-Brisach

3. c Règlement graphique

Plan de détail : zone UA – 1 / 1000e

ÉLABORATION
P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du 14 DECEMBRE 2012
Le Maire
Bernard ALVAREZ

Décembre 2012

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Localisation	Réf. cadastrales		Bénéficiaire
			Section(s)	Parcelle(s)	
1	Parvis du musée de l'Infanterie	Cité Suzonni	2	170 – 171 170 223 à 225 233 à 235	Commune
2	Jardin public	Rue Saint Jean	2	53	Commune
3	Espace vert et équipement touristique	Rue des Tisserands Rue de Lautanie	5	252 255 204 à 209	Commune
4	Espace vert	Rue des Tisserands	5	51	Commune
5	Aire de stationnement	Place de la Porte de Bâle	4	154 à 156 177 - 179	Commune
6	Aire de stationnement	17 rue des Déportés	3	133	Commune
7	Aire de stationnement	Place de la Porte de Strasbourg	2	228	Commune

LIMITES

- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- Clôture à modifier
- Règle architecturale particulière

EMPLACEMENTS RESERVES

- (1) Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL
- VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L.123-1-5 (7°) du code de l'urbanisme

- BATIMENT
- ESPACE VERT
- Nombre de niveaux autorisés (en faces) n + n (en combles)

Les bâtiments identifiés au titre de l'article L.123-1-5 (7°) du code de l'urbanisme et les monuments historiques ne sont pas concernés

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

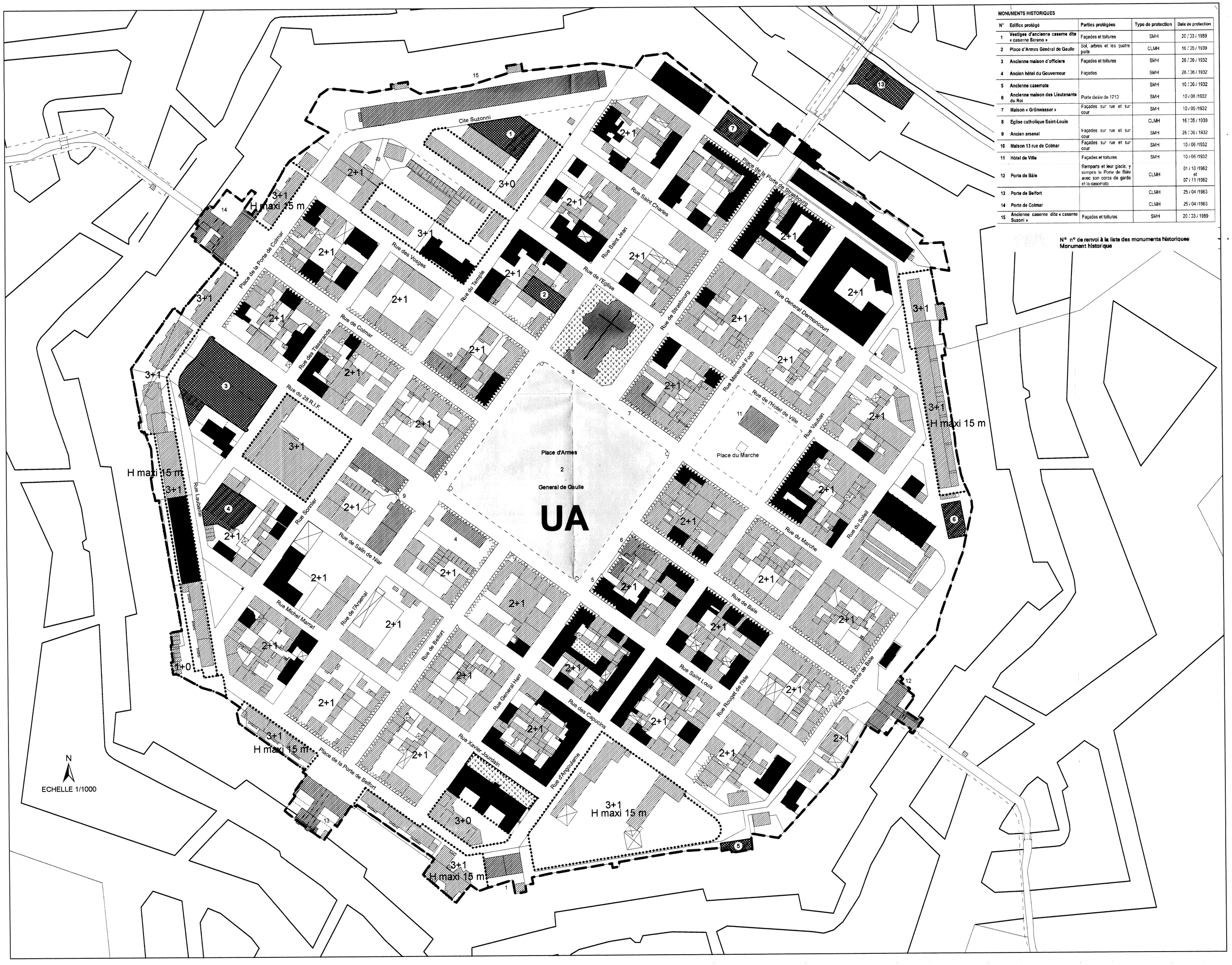

MONUMENTS HISTORIQUES

N°	Edifice protégé	Parties protégées	Type de protection	Date de protection
1	Vestiges d'ancienne caserne dite « caserne Berano »	Façades et toitures	SMH	20 / 03 / 1989
2	Place d'Armes Général de Gaulle	Sol, arbres et les quatre puits	CLMH	16 / 05 / 1939
3	Ancienne maison d'officiers	Façades et toitures	SMH	26 / 06 / 1932
4	Ancien hôtel du Gouverneur	Façades	SMH	26 / 06 / 1932
5	Ancienne casemate		SMH	10 / 06 / 1932
6	Ancienne maison des Lieutenants du Roi	Porte datée de 1710	SMH	10 / 06 / 1932
7	Maison « Grünwasser »	Façades sur rue et sur cour	SMH	10 / 06 / 1932
8	Eglise catholique Saint-Louis		CLMH	16 / 05 / 1939
9	Ancien arsenal	Façades sur rue et sur cour	SMH	26 / 06 / 1932
10	Maison 13 rue de Colmar	Façades sur rue et sur cour	SMH	10 / 06 / 1932
11	Hôtel de Ville	Façades et toitures	SMH	10 / 06 / 1932
12	Porte de Bâle	Remparts et leur glacis, y compris la Porte de Bâle avec son corps de garde et la caserne	CLMH	31 / 10 / 1962 et 07 / 11 / 1962
13	Porte de Belfort		CLMH	25 / 04 / 1963
14	Porte de Colmar		CLMH	25 / 04 / 1963
15	Ancienne caserne dite « caserne Suzoni »	Façades et toitures	SMH	20 / 03 / 1989

N° n° de renvoi à la liste des monuments historiques
Monument historique